

Comité de discipline et comité de révision de l'AIINB – Résumés des cas en 2004

Le Comité de discipline et le Comité de révision ont tenu huit audiences en 2004 :

Cas 1 et 2

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier deux plaintes qui lui avaient été renvoyées par le Comité des plaintes concernant un membre de la profession du secteur des foyers de soins qui aurait fait un abus d'alcool ou d'autres drogues et volé des narcotiques dans deux foyers de soins différents. Le membre a choisi de ne pas assister à l'audience, mais a remis une note dans laquelle il a reconnu les allégations et mentionné que sa santé ne lui permettait pas d'exercer la profession infirmière. L'immatriculation du membre a été révoquée, et le Comité lui a imposé une période d'attente de trois ans avant qu'il puisse demander son rétablissement.

Cas 3

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le Comité des plaintes concernant une infirmière du secteur hospitalier qui était accusée d'incompétence. L'infirmière a remis au Comité une note dans laquelle elle reconnaissait le bien-fondé des allégations, montrait clairement que sa condition ne lui permettait pas d'exercer la profession infirmière et demandait la révocation de son immatriculation. Le comité a accepté la demande et révoqué l'immatriculation de ce membre.

Cas 4

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le Comité des plaintes concernant un membre de la profession dans un milieu psychiatrique qui aurait manqué à l'obligation de confidentialité et fait preuve d'une conduite contraire à l'éthique. L'immatriculation du membre a été révoquée pour deux ans et la personne a reçu l'ordre de rembourser à l'Association la moitié des coûts que celle-ci et le Comité avaient subis au sujet de la plainte en question.

Cas 5

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le Comité des plaintes au sujet d'un infirmier du secteur hospitalier qui aurait volé des narcotiques et fait un usage abusif d'alcool ou d'autres drogues. Un tribunal avait condamné l'infirmier pour la même accusation. Celui-ci a remis au comité une note dans laquelle il reconnaissait les allégations et demandait la révocation de son immatriculation. Le comité a accepté la demande et révoqué l'immatriculation du membre.

Cas 6

Le Comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le Comité des plaintes en 2001 au sujet d'une infirmière du secteur hospitalier qui aurait été inapte à exercer la profession de façon sécuritaire. Celle-ci a remis au comité une note dans

laquelle elle admettait les allégations et demandait la révocation de son immatriculation. Le comité a accepté la demande et révoqué l'immatriculation du membre.

Cas 7

Le Comité de révision a tenu une audience au sujet d'une infirmière de chevet dans le secteur hospitalier qui aurait été inapte à exercer la profession de façon sécuritaire. C'était la suite d'une audience qui avait été reportée en 2003. À la demande de l'infirmière visée, l'audience de 2003 avait été reportée jusqu'à ce qu'elle puisse soumettre suffisamment de preuves qu'elle était apte à retourner au travail. La suspension a été levée et l'infirmière a obtenu une immatriculation assortie de conditions.

Cas 8

Le Comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le Comité des plaintes au sujet d'un infirmier de chevet qui aurait abusé sexuellement une cliente d'un centre de désintoxication. La plainte a été rejetée faute de preuves suffisantes.

Quatre autres cas renvoyés en 2004 par le Comité des plaintes au Comité des discipline et au Comité de révision ont été reportés à 2005. Dans l'un de ces cas, à la demande du membre le Comité de discipline lui a accordé le titre de membre inactif afin de lui permettre de suivre le programme de recyclage par modules en soins infirmiers du Nouveau-Brunswick. Le membre comparaitra devant le Comité de discipline après avoir terminé ce programme de recyclage.